

Rapport pour la certification complémentaire Arts option Histoire de l'Art Session 2023 Académie de Toulouse

1. Composition du jury

Le jury pour la session 2023 se composait de 4 membres.

Présidente de Jury :

Mme Nelly Vigne, IA-IPR Education musicale et chant choral et histoire des arts

Membres du Jury :

M. Thierry Cassou, IA-IPR histoire-géographie-EMC et histoire des arts

Mme Mylène Dubiau, professeure agrégée titulaire au Département de Musique de l'Université de Toulouse II-Jean Jaurès et chercheuse rattachée à l'équipe LLA-CREATIS (EA 4152).

Mme Anne Senizergues, professeure de lettres et d'histoire des arts au lycée de Mirepoix

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés le mercredi 8 février de 9 à 17 heures au rectorat de l'Académie de Toulouse.

2. Eléments quantitatifs

Dix candidats se sont inscrits et présentés à la session 2023. Cette session, le nombre est en augmentation.

Nombre de candidats : 11

Nombre de reçus : 09

Les notes se distribuent de 09 à 19 sur 20

Moyenne : 13,50

Les disciplines représentées :

Lettres modernes : 3

Education musicale et chant choral : 2

Philosophie : 3

Arts plastiques : 1

Histoire-Géographie : 1

Premier degré : 1

La répartition par sexe :

Femmes : 9

Hommes : 2

3. Le public concerné et les objectifs généraux

Peuvent candidater :

- les personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public (titulaires, stagiaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée), relevant du ministre chargé de l'éducation ;

- les maîtres contractuels et agréés ou les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les objectifs

La certification complémentaire en histoire de l'art est l'une des cinq options dans le domaine Art, aux côtés des arts du cirque, du cinéma et audiovisuel, de la danse et du théâtre du domaine des Arts.

Elle concerne particulièrement des enseignements artistiques auxquels participent des enseignants du second degré au collège et au lycée, pour lesquels il n'existe pas de sections de concours au Capes, tels que les enseignements optionnels et de spécialité des classes de lycée en lien avec ces quatre options.

Les professeurs des écoles peuvent également valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que, dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3.

La certification complémentaire en histoire de l'art n'est pas une certification pluridisciplinaire en « histoire des arts » mais en histoire de l'art en tant que discipline universitaire, comme spécifié par l'arrêté du 9 mars 2004, publié au Journal officiel du 19 mars 2004. <https://eduscol.education.fr/2332/histoire-des-arts>

Selon la note de service n°2004-175, publiée dans le B.O. n°39 du 28 octobre 2004, cette certification a trois objectifs :

- **valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ des concours de recrutement**
 - **constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de concours de recrutement ni de mention complémentaire dans ces concours**
 - **mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge**
- <https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

4. Définition et déroulement de l'épreuve

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat

Il prend appui :

- sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie

- sur les expériences et les pratiques personnelles du candidat dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien avec le jury

Il succède à l'exposé et doit permettre au jury de mener une évaluation des connaissances et des compétences du candidat. Les connaissances et les compétences suivantes sont évaluées :

- la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art à l'université et au sein des grandes institutions patrimoniales ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des établissements spécialisés (musées, centres d'archives, bibliothèques) ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes d'histoire des arts en lycée.
- la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe, en lien avec les programmes des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée.

Tous les membres du jury disposent du dossier rédigé par le candidat pour son inscription. Ils l'ont lu et consulté. L'oral, un exposé de dix minutes, ne vise pas à répéter les éléments présentés dans le dossier. Il est au contraire l'occasion de mettre en avant des points saillants du parcours universitaire, de compléter et d'insister notamment sur des aspects de mise en œuvre pédagogique ou des éléments de réflexion propres à la discipline universitaire qu'est l'histoire de l'art.

Pendant les dix minutes de l'exposé, le candidat, dans un face à face avec les membres du jury, n'est pas interrompu. Il présente et structure son oral. Il peut alors s'appuyer sur les supports qu'il souhaite comme par exemple l'outil numérique.

La seconde partie de l'entretien consiste en un échange avec tous les membres du jury sur un élément du dossier ou de la présentation orale.

5. Préparation de l'épreuve

Les membres du jury invitent les prochains candidats à s'informer des attendus de la certification, tant en ce qui concerne le dossier que l'oral, en consultant les textes officiels régissant l'examen :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

De même le site EDUSCOL apporte plusieurs ressources :

Pour le cycle 3

<https://eduscol.education.fr/256/histoire-des-arts-cycle-3>

Pour le cycle 4 :

<https://eduscol.education.fr/308/histoire-des-arts-cycle-4>

Pour le lycée :

<https://eduscol.education.fr/1673/programmes-et-ressources-en-histoire-des-arts-voie-gt>

De même le candidat consultera le calendrier académique des inscriptions pour s'inscrire en ligne via l'application Cyclades

Il remettra alors à la date fixée un rapport dactylographié de cinq pages maximum comportant et indiquant :

- un curriculum vitæ qui précise les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les différentes expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

6. Remarques générales

La présidente et les membres du jury tiennent à rappeler et préciser les points suivants qui pourront guider les candidats dans leur préparation :

- il n'existe aucun profil de candidat attendu ni de réponses stéréotypées à produire dans le cadre de l'entretien.
- la formation initiale du candidat joue un rôle important. Certains candidats sont en effet détenteurs d'un double cursus : en plus de la discipline enseignée, ils possèdent une formation en histoire de l'art (licence, maîtrise ou master voire thèse). Si de nombreux candidats manifestent de l'enthousiasme et de la motivation dans la transmission auprès des élèves de collèges ou de lycées - les projets de classe en sont ici l'expression -, certains éléments témoignent d'une mauvaise compréhension des enjeux de la certification complémentaire en histoire de l'art. Ainsi beaucoup de candidats n'étaient pas leur propos en réfléchissant sur les modes de mise en œuvre précise des programmes de l'histoire de l'art et aux enjeux épistémologiques de la discipline au collège mais encore et surtout au lycée.
- s'il n'existe pas de dossier type, sa présentation, la rédaction et le soin à apporter sont des incontournables. Il en est de même pour la pagination et une structure claire qui sont des attendus. L'absence de fil directeur a rendu certains dossiers difficilement compréhensibles. De même l'objectif du dossier n'est pas de mener un catalogue-revue des expériences du candidat dans les domaines artistiques. Il est préférable d'en choisir un ou deux et de les analyser.
- l'entretien est déterminant. Ce n'est pas un simple échange. L'enjeu est bien de mesurer la réflexion du candidat sur l'articulation entre le savoir universitaire et la mise en œuvre pédagogique dans la perspective des textes programmatiques. A ces

fins, la solide connaissance des programmes est attendue, tout comme une réflexion sur leur mise en œuvre ; la référence à des ouvrages de référence constitue un atout complémentaire. Par ailleurs, le jury apprécie la fréquentation des institutions muséales, la mise en œuvre des partenariats et la connaissance du PEAC du candidat. Enfin, la mise en œuvre de l'enseignement d'histoire des arts est le fruit d'un travail en équipe : celui-ci gagne donc à être questionné et présenté de manière explicite.

Nelly VIGNE
IA-IPE Education musicale
Présidente de jury

Thierry CASSOU
IA-IPR Histoire Géographie
Vice-présidente du jury